

BUREAU DE COORDINATION DES ÉTUDES
Fiche d'identification de la mise à jour

COMMISSION : Commission d'étude des questions afférentes à l'accèsion du Québec à la souveraineté.

ÉTUDE ORIGINALE

Référence : Volume 4, pages 591 à 629

Auteur : Pierre Fortin

Titre : Les conséquences économiques de la souveraineté du Québec : analyse exploratoire

MISE À JOUR

Auteurs : Claude Fluet et Pierre Lefebvre

Titre : Les conséquences économiques de la souveraineté du Québec : analyse exploratoire

Commentaires : L'auteur original ayant décliné l'invitation du Bureau de coordination, la mise à jour de son étude a été confiée à Claude Fluet et Pierre Lefebvre par suite de l'appel d'offres de service et de la recommandation du comité d'évaluation.

2001-12-19

« Les conséquences économiques de la souveraineté du Québec : analyse exploratoire »

Dans la foulée des travaux de la Commission Bélanger-Campeau¹ au début des années 1990, plusieurs études ont été réalisées, soit dans le cadre de la Commission soit par des chercheurs indépendants, pour cerner l'impact de l'accession à la souveraineté sur l'économie du Québec et sur ses finances publiques. En particulier, P. Fortin présentait un point de vue critique sur ces questions dans deux textes complémentaires publiés en 1991 : « L'impact du passage à la souveraineté sur le déficit budgétaire du Québec » et « Les conséquences économiques de la souveraineté du Québec : analyse exploratoire ». Ces études concluaient que le passage à la souveraineté, s'il avait eu lieu en 1990-91, se serait traduit par un déficit budgétaire important de l'ordre de 13,2 milliards \$ (soit 8,3 pour cent du PIB québécois), plaçant le Québec dans le peloton de queue des pays industrialisés du point de vue des finances publiques. Même avec un effort majeur de rationalisation budgétaire, la situation des finances publiques québécoises serait restée préoccupante.

L'amélioration de la situation économique générale et l'assainissement des finances publiques ont cependant été des phénomènes marquants de la dernière décennie, tant au Québec qu'au Canada et dans la plupart des pays industrialisés. Les conclusions des études datant du début des années 1990 sont donc à réévaluer. Dans le contexte Québec-Canada, cette réévaluation s'impose non seulement par suite de l'amélioration de la situation économique sous-jacente et de celle des finances publiques des gouvernements fédéral et provincial, mais aussi parce qu'on peut présumer qu'il y a eu des changements importants dans la structure des transferts financiers entre le Québec et le reste du Canada. Cette étude présente une mise à jour des études antérieures sur l'impact budgétaire du passage à la souveraineté sur la base du cadre conceptuel développé dans C. Fluet et P. Lefebvre, « Les finances publiques et le projet de souveraineté du Québec », 1995.

Pour les années 1999-2000 et 2000-2001, le solde budgétaire d'un Québec souverain se serait traduit par des déficits de 3,7 et 2,8 milliards \$ respectivement, comparativement à un déficit de 14,5 milliards \$ pour 1990-91 sur la base de la même méthodologie. Par rapport au produit intérieur brut québécois, les déficits de 1999-2000 et 2000-2001 représentent respectivement 1,7 pour cent et 1,3 pour cent du PIB, comparativement à 9,1 pour cent en 1990-91 sur la base de la même méthodologie. Ces estimations sont obtenues avant tout ajustement pour les rationalisations budgétaires susceptibles d'accompagner le passage à la souveraineté. Bien que ces déficits soient modestes, ils doivent cependant être interprétés en regard de la conjoncture économique favorable pour les années en question et en fonction des excédents budgétaires réellement observés sur cette période. La méthodologie adoptée ici permet de calculer des soldes budgétaires consolidés Québec-Fédéral, obtenus en tenant compte des dépenses de transfert et de fonctionnement du gouvernement fédéral attribuées au Québec et de la part du Québec dans les recettes fiscales fédérales. En 1999-2000 et 2000-2001, les soldes budgétaires consolidés se traduisent par des excédents de 2,6 et 5,1 milliards \$ respectivement. Le changement du statut politique du Québec s'accompagne par conséquent d'un manque à gagner non négligeable, se situant entre 6 et 8 milliards \$ pour les années considérées. Ce manque à gagner est du même ordre de grandeur qu'en 1990-91. Par rapport au PIB, il représente entre 2,8 et 3,5 pour cent du PIB, comparativement à 3,2 pour cent en 1990-91.

¹ Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Éléments d'analyse économique pertinents à la révision du statut politique et constitutionnel du Québec*, Document de travail no 1, Québec, 1991.